



Compte-rendu du CTL du 11 janvier 2018

Après lecture de notre déclaration liminaire (ci-jointe), nous avons examiné les différents points suivants à l'ordre du jour :

- Déclinaison départementale du volet d'emplois du PLF 2018 ;
- Questions diverses.

1) Déclinaison départementale du volet d'emplois du PLF 2018 :

Encore **15 suppressions de postes** pour 2018 déclinées comme suit :

- **3 A** : 1 Direction, 1 EDR , 1 Huissier
- **6 B** : 2 Direction (1 RNF (Recettes Non Fiscales DDFIP), 1 SIRHIUS), 1 SIE Saint Calais (Future RAN du Mans), 1 SPF Le Mans 3 , 1 Trésorerie Le Mans ville, 1 Trésorerie Fresnay sur Sarthe
- **6 C** : 2 Direction (1 RNF, 1 SIRHIUS), 1 SPF Le Mans 2, 1 Direction (services communs) , 1 SIP Le Mans Sud Ouest, 1 SIP Mamers

Suppressions d'emplois dans le 72 par catégories (période 2012-2018)

	C	B	géomètres	A	IP	IDIV	AFIPA	AFIP	AGFiP	TOTAL
2012	-10	-3		-2						-15
2013	-7	-7		-3						-17
2014	-10	-1		-3						-14
2015	-9	-2		-1	-1		-1	1		-13
2016	-8	-5		-1						-14
2017	-3/+1*	-5/+2*	-1	-4		-1				-11
2018	-6	-6		-3						-15
Totaux	-52	-27	-1	-17	-1	-1	-1	1	0	-99

* au titre du Prélèvement à la Source

Observations :

Concernant la suppression d'un poste d'huissier, nous avons porté l'attention sur la probable montée en puissance du rôle de l'huissier en matière fiscale (recouvrement PAS). En fonction des charges de travail à venir, l'emploi pourra être revu.

Concernant les 2 postes SPF, la suppression des postes est la conséquence de l'utilisation de Télé@ctes par les notaires. Il est fort à parier que l'accès au fichier immobilier aura à l'avenir des conséquences semblables en termes d'effectifs.

Pour les autres suppressions, les motifs communiqués répondent à la création de pôles, de réorganisation de service, abandon de mission et modernisation :

- Centres de services des ressources humaines (CSRH), service d'information des agents (SIA) ;
- Réorganisation de la sphère RNF avec création de structures dédiées (Pôles de recouvrement) ;
- Service courrier ;
- Fermeture de l'OPHLM ;
- Dématérialisation des tâches et des obligations fiscales.

Les évolutions du PLF au niveau national

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL 2009-2018
Total	-2340	-2565	-2667	-2438	-2023	-1988	-2000	-2130	-1630	-1591	-21 372

7) Questions diverses :

Les dates définitives au titre des ponts obligatoires vont être annoncées ultérieurement.

Vos représentants **F.O.** - DGFIP :

- Anne PUJOL, titulaire, Pairie départementale, tél : 02 43 77 50 47
- Jean-Yves PERDRIAU, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86

Déclaration liminaire CTL du 11 janvier 2018

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans savoir que sur le terrain, au quotidien, les agents de la DGFIP sont confrontés aux besoins de la population et des partenaires locaux, demande qui est de plus en plus forte et exigeante.

En réponse à ces enjeux, le pouvoir politique et ses exécutants n'ont de cesse que de concevoir des mesures visant à regrouper et à fermer les services, pour tenter de pallier les réductions d'effectifs, sans jamais mettre sur la table le début d'une évaluation et d'un recensement objectif des charges de travail.

Pour **F.O. - DGFIP**, s'il suffisait de regrouper les services et de réduire le niveau de la dépense pour être efficace, notre administration aurait atteint des sommets, or nous constatons, au contraire, que l'exercice des missions se dégrade actuellement à la DGFIP.

Ce manque d'ambition et de stratégie, apparaît désormais clairement aux yeux de tous, et ce constat, Monsieur le Président, génère à la fois une perte de sens et de confiance ainsi qu'un mal être profond qui tend à se généraliser dangereusement parmi les personnels.

Certes, vous nous répondrez que la dématérialisation, le travail à distance, les processus d'industrialisation, voire d'externalisation des certaines missions, sont autant de pistes susceptibles d'améliorer les choses.

Malheureusement, l'affaiblissement constant des ressources de la DGFIP ces dernières années est tel, que ces réformes n'apportent pas les améliorations attendues. Elles génèrent, au contraire bien souvent des difficultés supplémentaires pour l'exercice des missions et pour les conditions de travail des collègues, tout en dégradant le service public rendu à l'utilisateur.

C'est dans ce contexte, que va se tenir aujourd'hui le Comité technique Local de la DGFIP Sarthe dont l'ordre du jour porte sur la déclinaison départementale des suppressions d'emplois qui seront infligés aux agents et aux services en 2018.

Monsieur le Président, **F.O. - DGFIP 72** n'a pas souhaité aujourd'hui vous laisser le champ libre, et a considéré que sa présence était nécessaire pour s'opposer à des orientations qui ne manqueront pas de porter gravement atteinte à l'avenir de nos services.

Ce nouveau plan social prévoit, en effet, pas moins de 15 suppressions d'emplois qui ne manqueront pas d'impacter lourdement le fonctionnement des services et les conditions de travail des agents et ce à missions constantes. Il est à noter que ces suppressions touchent particulièrement les agents C et B mais qu'une tendance à la suppression d'emplois A se remarque également.

F.O. - DGFIP maintient que le repli généralisé des services de l'État et notamment ceux de la DGFIP, constitue une grave menace en raison des déséquilibres occasionnées en termes d'accès au service public pour les populations. Nous le répétons, le numérique ne résout pas tout, et ne garantit pas une meilleure qualité de service.

Comme le souligne notre Secrétaire Général, Jean-Claude MAILLY, l'austérité est triplement suicidaire: économiquement, socialement et à terme démocratiquement, le terme n'étant peut-être plus très loin.